

	
Délibération n° 33	Conseil Municipal du lundi 10 juin 2024
Service : Office Municipal de Tourisme	Domaine de compétence : 7.1 Décisions budgétaires
<p>Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div data-bbox="159 689 507 1200" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px;"> <p>Date de convocation : 31/05/2024</p> <p>Membres présents : 19</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Affiché le 13/05/2024</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ELYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p>	
<p>Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » (suite) à compter du 1^{er} janvier 2024 - « Dennlys Parc »</p> <p>Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Maire de la ville d'Etaples-sur-mer</p> <p>Synthèse de la délibération : Autoriser le dépôt vente de la billetterie de « Dennlys Parc » au Pôle Tourisme « Corderie »</p>	

Vu la commission n°3 « Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer du 29 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le dépôt vente de billetterie « Dennlys Parc » au Pôle Tourisme « Corderie » selon les conditions tarifaires ci-dessous :

Les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

- Billetterie vendue au Pôle Tourisme « Corderie » au tarif adulte de 20.50 € et tarif enfant de 17.50 €.
- Commission reversée au Pôle Tourisme « Corderie » : 1.50 € sur le tarif adulte et 1.50 € sur le tarif enfant € par billets vendus.
- Le Pôle Tourisme « Corderie » sera facturé sur la base des billets vendus.

La délibération est adoptée par 23 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20240610-DEL33-100624-DE
Accusé certifié exécutoire
Reception par le préfet : 13/06/2024

BON DE COMMANDE 2024

BILLETTERIE INDIVIDUELLE

OFFICE DE TOURISME



SAS MOULIN DE LA TOUR
11 rue du Moulin
62560 DENNEBROEUCQ
www.dennlys-parc.com
contact@dennlys-parc.com
Tél. 03 21 95 11 39
Fax. 03 21 95 63 58

A compléter en lettres MAJUSCULES s.v.p.

Office de Tourisme :
Nom du Responsable Billetterie :
N° : Rue :
B.P : Code postal : Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

DEPOT VENTE

Choix du type de billetterie : Billet papier Billet électronique

- PRIX DE VENTE CONSEILLÉ :**
- Adulte : 20,50 € (Prix de vente public : 21,50 €)
 - Enfant : 17,50 € (Prix de vente public : 18,50 €)
(1 mètre à 11 ans inclus)

PRIX DE FACTURATION :

- Adulte : 19,00 € par billet soit billets à 19,00 € = €
- Enfant : 16,00 € par billet soit billets à 16,00 € = €
(de 1 mètre à 11 ans inclus)

(Accès au parc gratuit pour les enfants de moins de 1 mètre accompagnés des parents)

Conditions de vente :

Le dépôt vente s'effectue avec un minimum de 40 billets adultes et enfants à commander en début de saison. Facturation en fin de saison après réception des billets invendus - Règlement dès réception de facture.

Je renvoie ce bon de commande dûment complété, daté et signé

- par e-mail à : contact@dennlys-parc.com
- par courrier à : DENNLIS PARC
Service Commercial
11 Rue du Moulin
62560 DENNEBROEUCQ

Date : / / 2024

Signature et cachet de l'établissement

